

CAMIL
3 rue de l'abbé Mérel
44170 La Grigonnais



Le 9 novembre 2020

**A l'attention de Mme Théveniau, présidente de la CCN, de M. Provost, vice-président,
et de l'ensemble des Elus du territoire de la CCN**

copie : M. Martin, Préfet de Loire-Atlantique

Mesdames, Messieurs,

Nous venons vous faire part de notre réflexion à propos de la réunion du Conseil communautaire du 28/10/2020. L'un des points de cette réunion concernait le vote de la vente de 3,7 ha de terrain sur le parc d'activités de l'Oseraye, au profit de la société Pigeon, afin d'y installer une centrale d'enrobés.

Tout d'abord, nous sommes étonnés du fait que la plupart des citoyens avec qui nous avons pu parler de ce projet n'en soient pas informés...

Nous regrettons vivement que l'ordre du jour n'ait pas été présent sur le site de la communauté de communes avant la tenue de la réunion.

Vous nous répondrez certainement que celui-ci était disponible ou affiché dans vos locaux. Mais combien de personnes sur le territoire ont eu la possibilité d'en prendre connaissance ? Et ce, d'autant plus que la crise sanitaire actuelle limite les déplacements.

En tant que citoyens, habitant le territoire, nous ne comprenons d'ailleurs pas que l'ordre du jour des réunions de la CCN n'apparaisse pas systématiquement sur les panneaux d'affichage des mairies du territoire.

Mais là... un sujet aussi sensible ... Ne pensez-vous pas qu'il aurait légitimement nécessité à minima une communication préalable ?

À quel moment pensiez-vous consulter les habitants sur des décisions de nature à bouleverser leur cadre de vie ? (Précisons ici que *consulter*, ce n'est pas *informer* quelques jours avant signature de l'engagement des projets.) Ou bien considérez-vous que vos concitoyens n'ont pas à donner leur avis et que vous seuls êtes aptes à décider des meilleurs choix pour un avenir qui engagera leurs conditions de vie ? Ou peut-être enfin considérez-vous que, dès lors que vous êtes élus, rien ne vous oblige à consulter les populations, surtout s'il y a un risque qu'elles n'adhèrent pas au projet ? A votre arrivée, le jour du Conseil communautaire, notre association a distribué des documents à but informatif, afin d'attirer l'attention des élus et des citoyens sur les problèmes sanitaires et

environnementaux liés à ce type de projet. Certains n'ont pas accepté de les prendre, faisant ainsi fi de nos inquiétudes légitimes.

Nous nous interrogeons . Est-ce un manque de considération ou la volonté délibérée d'ignorer les problèmes que nous posons ? Le rôle de toutes les personnes élues - sensées assurer au premier échelon la mise en oeuvre des principes démocratiques de la République, n'est-il pas de recevoir et de considérer la parole des administrés, même si celle-ci s'oppose aux projets qu'ils ont conçus ? Nous aurions espéré de votre part une attitude d'écoute, une information préalable de la population du territoire et en premier lieu des agriculteurs proches de cette future centrale d'enrobés.

En effet, dans le cadre de votre projet de territoire, l'accueil de la centrale d'enrobés est, selon ce que vous expliquiez lors de la séance du 28/10/20, en pourparlers depuis 2017.

Comment se fait-il que personne ne soit venu à la rencontre des riverains pour leur en parler ?

Comment se fait-il qu'il n'y en ait (sauf erreur de notre part) aucune trace dans les comptes rendus de Conseils communautaires jusqu'à ce jour ?

Lors de ce conseil, un élu a témoigné de ses doutes et de la manière trop hâtive de prendre une décision dont l'impact ne peut pas être sans conséquences à terme, d'un point de vue sanitaire et environnemental, aussi bien pour la population que pour les activités déjà présentes à proximité de cette zone.

Cette amorce de débat impliquait la possibilité d'un report afin de donner un temps à la réflexion... Aucun Elu, malheureusement, n'a soumis cette proposition au vote et, ce qui aurait pu constituer une introduction au dialogue a été balayée d'un revers de manche !

Résultat du vote : 12 voix pour, 8 contre et 9 abstentions... La majorité des élus présents n'étaient donc pas convaincus ou prêts à prendre cette décision.

Ce résultat met en évidence qu'un véritable débat aurait été nécessaire.

Cependant, c'est bien tous les élus qui porteront la responsabilité des risques sanitaires et environnementaux encourus par la population du territoire de la Communauté de Communes. Nous vous rappelons ici qu'il s'agit d'une décision qui engage l'avenir sanitaire du territoire à l'heure où les terres agricoles sont un enjeu majeur à court terme pour la survie des populations. Ne devriez-vous pas prendre le temps de bien peser la responsabilité à laquelle vous expose votre précipitation à faire passer à toute force ce projet ou bien même à le laisser passer ainsi ?

Aucun élu ne pourra dire : « nous ne savions pas ».

Nous vous invitons d'ailleurs, si ce n'est pas déjà fait, à regarder la vidéo :« Bitume : la part d'ombre » d'Envoyé spécial, documentaire qui date de 2015 :

(<https://www.stopusinesbitume.fr/youtube-bitume-envoye-special/>) et à prendre connaissance du compte rendu de la conférence « bitume, fumées, santé » qui s'est tenue le 7 juin 2014 au cloître des Récollets à Metz (<http://www.aude.gouv.fr/IMG/pdf/pj286.pdf>).

Vous nous répondrez certainement qu'une ZAC est faite pour accueillir des entreprises, mais à quel prix et dans quelles conditions ? Avec quels risques pour les agriculteurs et la population ?

Il ne s'agit pas là d'une entreprise de charpente ou de plomberie, mais bien d'un projet classé ICPE... Êtes-vous prêts à faire face aux pollutions (air, eau, sol), et aux maladies (cancers, maladies auto-immunes, maladies reprotoxiques...) susceptibles d'apparaître dans les années à venir ?

Le nombre de producteurs présents dans un rayon proche et - de grande proximité pour certains - interroge notre association (cf carte interactive jointe). Nous vous demandons de réfléchir à l'impact qu'aura l'arrivée d'un tel projet sur les exploitations agricoles et la santé des populations riveraines ou plus lointaines.

En cas de pollution air* sol, comment les agriculteurs (en bio pour beaucoup) pourront-ils maintenir leurs labels, et en conséquence leurs activités ?

* hydrocarbures aromatiques polycycliques

Le risque zéro n'existe pas !... D'ailleurs, quelle entreprise aurait envie de s'installer auprès de telles usines ?

Demain, si une pollution est avérée, elle n'aura pas qu'un impact isolé sur la santé des riverains et des exploitants, mais bien aussi sur celle des clients consommateurs de tout le territoire...

Les agriculteurs ne peuvent pas envisager de nourrir leurs clients avec des produits qui viendraient à contenir des substances nuisibles pour leur santé.

Car même si l'entreprise Pigeon est soumise à des relevés de pollution, on sait que ces contrôles sont confiés à des sous-traitants, dont les résultats sont traités par des logiciels : ces derniers font des projections réputées proches de la réalité, mais aussi parfois très éloignées, comme pour l'usine de Le Crès (34) qui, depuis une action citoyenne de vérification des bons résultats transmis à la Préfecture, a dû fermer. (http://www.aude.gouv.fr/IMG/pdf/annexe_video_envoye_special_usine_a_bitume.pdf)

Par ailleurs nous nous interrogeons également sur le prix de vente des parcelles... Pourquoi faire « cadeau » d'1€/m² à un groupe qui a les reins solides ? Si on y réfléchit, sur 3,7 ha, cela représente une belle somme : 37000 €. Cette enveloppe ne pourrait-elle pas permettre à la CCN de prendre en charge des contrôles de pollutions indépendants ?

Enfin, nous souhaitons vous rappeler qu'en 2012, la Communauté de Communes a reçu une subvention régionale de 70000€ pour installer un agriculteur en maraîchage biologique à La Platrouais sur la commune de la Grigonnais. (Voir PV de la réunion du conseil communautaire du 23/05/2012) Cet argent a servi à négocier le prix de vente de ces terres à « Terre de liens », le bailleur.

Notre association s'interroge sur la cohérence de vos choix, quand 8 ans plus tard, vous validez au pied de cette ferme maraîchère, un projet qui risque de lui faire perdre à terme son label...

Autant de questions que notre association se pose, que nous sommes nombreux à nous poser et qui restent aujourd'hui sans réponse.

La démocratie sur notre territoire doit avoir un sens. Elle suppose que les citoyens puissent être informés en amont d'un tel projet.

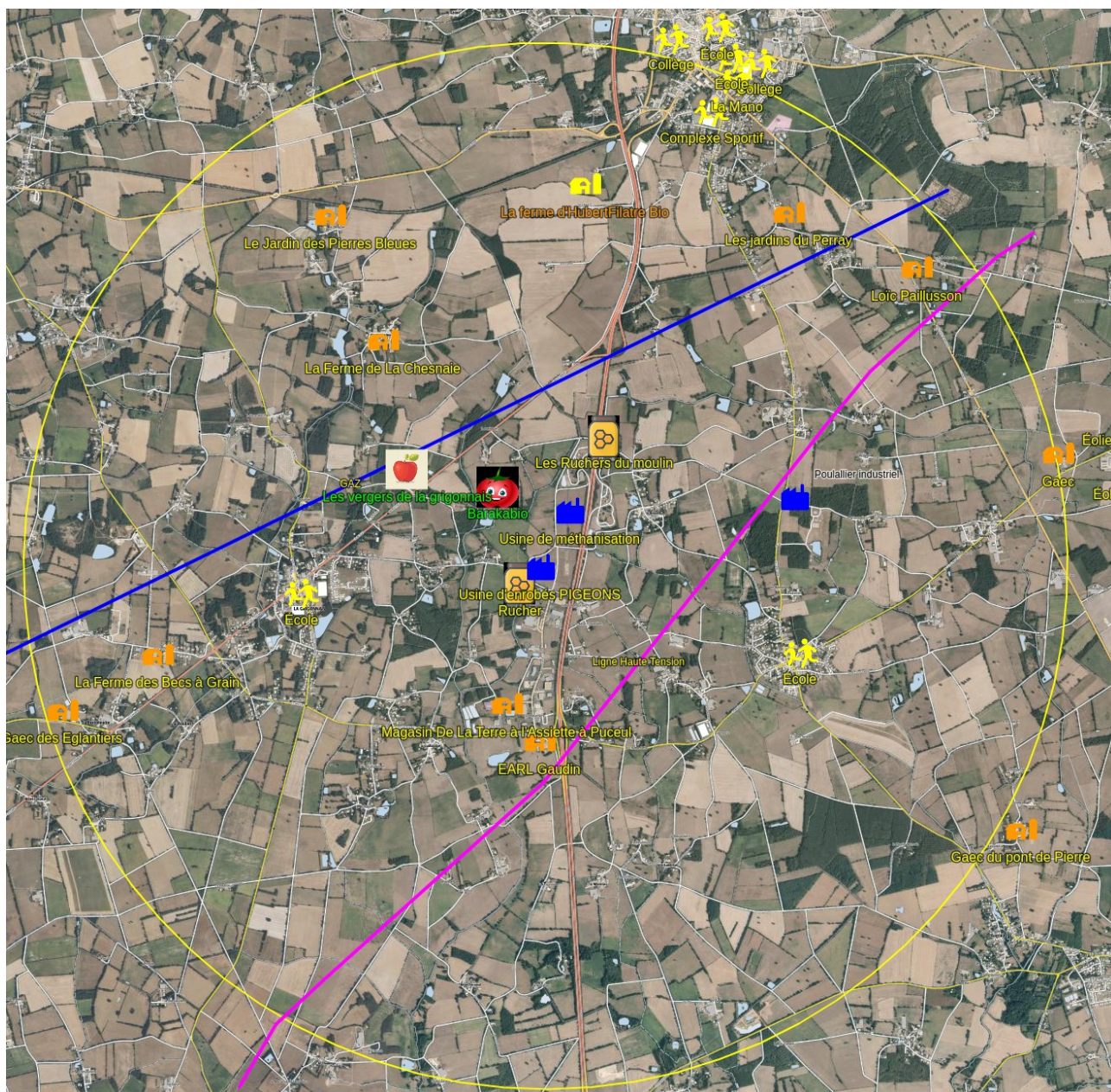
Nous souhaitons avoir des réponses à nos questions, mais aussi que des garanties vis à vis de la population et des agriculteurs soient apportées concernant les problèmes que nous soulevons.

Le collectif demande donc le réexamen du projet et sa suspension dans l'attente de la transmission de réponses précises aux différentes interrogations formulées.

Nous ne douterions plus enfin de la vie démocratique sur notre territoire.

Veillez agréer Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Le Bureau de CAMIL



Cercle jaune 4 km autour de la centraled'enrobés

<https://macarte.ign.fr/carte/62c4581b68e19e482c8d1aee77977355/Camil>

Erny
E. Lecocq, co-présidente

Carthage
g. cambert
co-président.

coprésident
Faul

L. Plan
co-président
